



Residente à l'étranger-Flat Tax sur les plus value boursières ?

Par Amanda_Kate8

Bonjour,

Je suis française résidente au Luxembourg.

J'ai un compte xxxxxxxxxxxx avec des obligations françaises qui me rapportent 5% d'intérêts.

Je vais toucher pour cette année environ 500 euros. Ce n'est pas grand chose mais dois-je payer une flat tax de 30% comme en France ?

Merci de votre aide.

conditions générales du forum pas de noms de marques

Par AGeorges

Bonsoir A_K

Selon la convention signée entre la France et le Luxembourg :

[url=https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6394-PGP.html/identifiant%3DBOI-INT-CVB-LUX-20-20210223]https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6394-PGP.html/identifiant%3DBOI-INT-CVB-LUX-20-20210223[/url]

B. Intérêts

180

Le paragraphe 1 de l'article 11 prévoit que les intérêts provenant d'un État et payés à un résident de l'autre État sont exclusivement imposables dans l'État de résidence du bénéficiaire.

190

Le paragraphe 2 de cet article précise que le terme « intérêts » désigne les revenus des créances de toute nature, assorties ou non de garanties hypothécaires ou d'une clause de participation aux bénéfices du débiteur, notamment les revenus des fonds publics et des obligations d'emprunts, y compris les primes et lots attachés à ces titres.

Vous avez acheté des Obligations en France, La France vous paye des intérêts. Vous n'êtes pas imposable en France, mais uniquement au Luxembourg.

Sauf erreur ou omission.

Mais ma contribution s'arrête-là. Je ne connais pas la loi luxembourgeoise. Désolé si c'était là votre seule question.